



# Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 30 janvier 2024



## Présences

### 35 personnes présentes, dont 31 membres :

- Conseillers communaux : BINATO L., BUSINE Ph. (Bourgmestre), COLONVAL J., DI MARIA T., GLOGOWSKI N., HOC F., MATAGNE J.
- Citoyens : BADOT L., CELANT J-M., COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DEFFONTAINE-DEURBROECK V., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DEVILEZ W., DOGOT L., DUCHENE Ch., DUJEU D., EECHAUDT L., FERON O., FRIPPIAT Th., HEROLD S., LALLEMAND K., MAHIEUX M., MICHAUX F., PAPART V., POSTIAU A., ROMAIN S., STAINIER B., TAYMANS F., VAN DER MEIREN E., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.
- Invité : DE RAEVE L.

### 12 personnes excusées, dont 10 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., DELPORTE-DANDOIS M., HERMAN J. (Echevin)
- Citoyens : AELGOET M., DECHAINOIS F., DEFACQZ Ch., FAIETA G., HENRY E., PARISI B., SOUMILLON P.
- Administration communale : BROUCKE I.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

### 4 membres absents :

- Citoyens : GIULIANA P., GOSSELIN J-Y., LEDECQ Ph., MORAUX J-M.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024. Il présente Monsieur Loïc DE RAEVE, Agent technique du Service technique & Bureau d'études de l'Administration communale, ayant une formation d'architecte paysagiste. Il présentera le projet de valorisation du vallon du Chârnoi ; l'ordre du jour a pour cela été modifié (point 3 devenu le point 1 afin de pouvoir libérer Monsieur DE RAEVE avant la poursuite de la réunion).

## Ordre du jour de la réunion

1. Présentation du projet d'aménagement du vallon du Chârnoi à Lausprelle ;
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2023 ;
3. Rapport annuel 2023 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets et rapport de la CLDR ;
4. Divers.

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur [www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html](http://www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html)

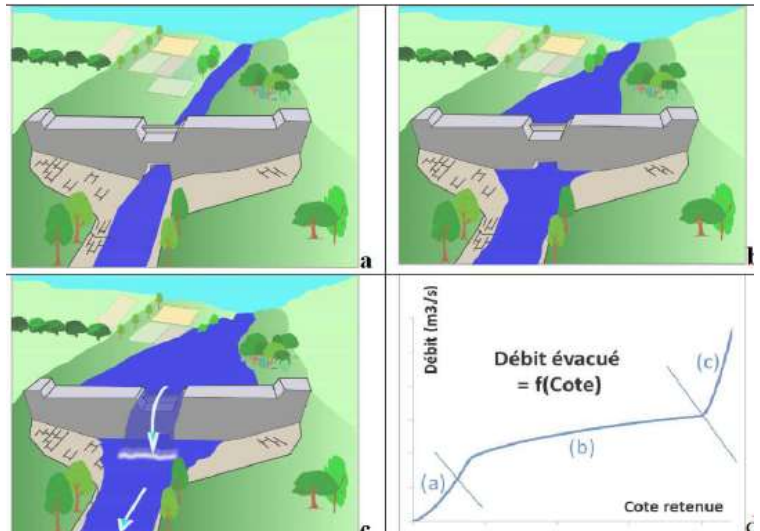
## 1. Présentation du projet d'aménagement du vallon du Chârnoi à Lausprelle

Le projet est lauréat de l'appel à projet « Maillage vert et bleu en milieu rural ». Le dossier remis en novembre 2022 a été sélectionné par le Gouvernement wallon en juillet 2023. Le projet est estimé à 735.900€ TVAC avec une promesse de subside de la Région wallonne de 588.720€ et une part communale estimée à 147.180€. Lors des inondations de 2021, la rue du Trieu du Charnoy a été fort impactée.

Une esquisse a été présentée au jury à la mi-janvier 2024. Le SPW fait ainsi ses remarques au fur et à mesure, et apporte des avis techniques en vue de la conception du projet. Des analyses de terrains doivent être réalisées avant de remettre les plans finaux fin mai 2024. Les travaux sont prévus en 2025 et devront être terminés pour août 2026. Un peu plus d'1 km du ruisseau seront réhabilités et les abords seront aménagés sur une surface de 7 hectares environ, dont 4,45 ha en zone de grand intérêt biologique.

Les objectifs poursuivis sont :

- Maîtriser le risque d'inondation par ruissellement. Par l'amélioration du réseau de fossés, qui est aujourd'hui défaillant pour la reprise des eaux de ruissellement au nord de la rue Trieu du Charnoy et la maîtrise de cet afflux d'eau vers le ruisseau.
- Maîtriser le risque d'inondation par débordement. Par un entretien général du ruisseau, sa reméandration, son élargissement et son dédoublement. Par la création d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) en amont de la rue Ry de Paireux : le ruisseau sera dévié de son lit principal pour ne plus passer dans les jardins des riverains et pouvoir, lors de trop plein, inonder une prairie communale. Par la création d'un barrage de 3m ou 3m50 de haut afin de réguler le débit de rejet des eaux et créer en amont du barrage une deuxième ZIT. Le barrage ne garantit pas à 100% qu'il n'y aura pas d'inondations, sa capacité étant limitée, en cas de forte crue l'eau pourrait passer par-dessus. Les matériaux pour le barrage seront issus des déblais des terrassements. La surface sera en terre enherbée et le dessous sera à définir en fonction de la nature du sous-sol.
- Réduire la pollution du ruisseau. Par la pose d'un collecteur pour la reprise des égouts vers le réseau. Par la filtration, physique et biologique, de l'eau par l'installation d'un filtre à macrodéchets.
- Renforcer la biodiversité. Nettoyage de la zone : arbres malades et fauchage. Plantations diverses et entretien général de la végétation rivulaire. L'objectif étant de reformer la ripisylve d'un côté du ruisseau.



Cette ripisylve permet de réguler la température de l'eau, tant en été pour éviter de brûler l'herpétofaune, tant en hiver pour permettre la reproduction de cette faune dans une eau tempérée. Création d'une zone humide en amont de la rue du Pré Barré et d'une zone marécageuse (milieu mégaphorbiaie). La zone sera entretenue par le pâturage du bétail, en collaboration avec les agriculteurs.



- Créer des chemins de balade. Deux boucles de promenades aménagées sur caillebottis sur le site classé grand intérêt biologique (SGIB).
- Sensibiliser à la préservation de la nature. Animations et pose de panneaux pédagogiques

A la fin de cette présentation, les membres font part de leurs interrogations, notamment :

N'y a-t-il pas un risque de pollution avec les habitations qui ne sont pas reliées à l'égouttage et qui ont un puit perdu ? Il y a peu d'habitations qui ont un puit perdu et les habitations ont, depuis 2003, l'obligation de se raccorder au collecteur.

Est-ce que les habitants ont reçu des informations concernant ces travaux (égouttage et déviation du ruisseau) ? Oui, une réunion a eu lieu avec les citoyens pour présenter le projet aux riverains. 95% approuvent le projet, celui-ci permettant de limiter les inondations. Les 5% restant regrettent de ne plus avoir le ruisseau dans leur jardin et redoutent le passage des machines, cette minorité frileuse ne freinera pas le projet. Concernant le coût de raccordement de l'habitation au collecteur, c'est au propriétaire de financer le raccordement et c'est une obligation depuis 2003 d'avoir soit un système d'épuration individuel des eaux usées et/ou de se raccorder au collecteur.

Pourquoi n'agit-on pas en amont du ruisseau ? La source est située derrière le home des Flaches, il n'y a pas autant de soucis car le ruisseau passe par des champs et des bois. Le projet se concentre sur la zone la plus problématique. La Commune recherche des financements pour intervenir à d'autres endroits sur l'entité.

Quant est-il de la réalisation du projet et de son entretien ? La promenade sera sur caillebottis et entretenue par le pâturage. Il y aura une alternance de remise en état précédée d'entretiens réguliers (surveillance annuelle et interventions ponctuelles). L'entretien du ruisseau aura lieu tous les 3 ans (rabaissement de la végétation, coupe de ligneux) pour garder la vue et entretenir la ripisylve.

Sur les plans présentés il y a un fossé au milieu d'un champ, les agriculteurs seront-ils impactés ? Le fossé est déjà existant mais n'est plus adapté aux conditions météorologiques actuelles et doit donc être adapté. Il s'agit d'un terrain communal avec bail à ferme, l'agriculteur est prévenu. Les aménagements se trouvent sur des terrains privés et sur des terrains communaux. La commune collabore avec les propriétaires et les agriculteurs.

## 2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2023 sans réserve.

### 3. Présentation du rapport annuel 2023 de l'ODR

Ce rapport doit être transmis chaque année pour le 31 mars à la Direction du Développement rural, au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre de la Ruralité. Il sera approuvé préalablement lors du Conseil communal du 21/03/2024. Cette année, l'administration impose un nouveau modèle de rapport annuel pour les parties 1, 2 et 5 en format excel. Un document nommé « *état d'avancement 2023 des projets du PCDR* », a été transmis en annexe de la convocation tandis que les tableaux constituant le rapport annuel sont affichés dans la présentation et mis à la disposition des membres lors de la séance pour lecture.

#### Etat d'avancement des projets

##### ***Etat d'avancement des projets en convention Développement rural :***

**Création d'ateliers ruraux à Gougnyes** – fiche-projet 34 du premier PCDR : Approbation du « dossier projet » par le conseil communal en juin 2023. Travaux et honoraires estimés à 1.916000€ pour les phases 3 et 4 avec une part communale de 527.000€. La Commune est dans l'attente de l'approbation du projet définitif par la Ministre pour pouvoir lancer la phase d'adjudication des travaux.

**Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords** – fiche-projet 1.7 du PCDR : Attribution du marché en août 2023. Approbation de l'attribution du marché par la Direction du développement rural (DDR) en novembre. Notification du marché en décembre. Projet d'1.000.600€ (acquisition, travaux et honoraires) avec une part communale de 520.600 €. Les travaux débuteront le 12 février 2024.

Un membre s'interroge sur l'évolution du recours introduit par un riverain au conseil d'état contre le projet. Il n'y a pas encore eu de décision mais Monsieur le Bourgmestre rassure en expliquant que la commune a reçu le feu vert de la DDR. Il ajoute qu'il était temps de réaménager la salle, vu que la chaudière a rendu l'âme tandis que la troupe de théâtre de Joncret a préféré, vu l'état de la salle, jouer son spectacle à Gougnyes cette année.

**Création d'une maison multiservices à Gerpennes-centre** – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Présentation de l'avant-projet à la population en janvier 2023. Réponse négative de la Ministre du Tourisme concernant la demande de subsides auprès du CGT (122.500€) en avril. Approbation de l'avant-projet par la Direction du développement rural en juin. Obtention du permis d'urbanisme en décembre. L'avant-projet est estimé à 997.400€ (acquisition, travaux et honoraires) avec un subside Développement Rural estimé à 388.700€ et un subside UREBA. L'auteur travaille sur le projet définitif (métrés, cahiers des charges) afin de pouvoir ensuite solliciter les subsides pour la réalisation du projet (convention-réalisation).

**Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpennes (phase 2 – démolition et aménagement)** – fiche-projet 3.6 du PCDR : Présentation de l'avant-projet à la population en mars 2023 et approbation de l'avant-projet par la DDR en juin. Les travaux sont estimés à 531.000€ subsidié à hauteur de 400.000€ maximum. Le bureau d'études communal travaille sur le projet définitif afin de pouvoir ensuite solliciter les subsides pour la réalisation du projet.

Monsieur BUSINE précise que la phase de démolition de l'ancienne banque Belfius ne sera pas séparée des travaux comme envisagé précédemment car la Commune n'aurait alors pas pu bénéficier des subsides pour la démolition et aurait dû introduire deux demandes de permis d'urbanisme.

**Aménagement de la Place d'Acoz** – fiche-projet 3.17 du PCDR : Le Conseil communal a approuvé le projet de convention-faisabilité en janvier 2023. Le projet a été soumis à la signature de la Ministre lors des sessions

d'approbation d'avril et d'octobre 2023 sans être retenu par la Ministre. La demande de subsides sera donc réintroduite lors de la prochaine session d'approbation (mars 2024).

Un membre s'interroge s'il ne serait pas opportun de connaître les raisons pour lesquelles le projet a par deux fois été recalé. Il est expliqué que la Ministre signe en fonction du budget disponible, des critères d'évaluation inscrits dans la circulaire ministérielle et de ses priorités. Monsieur BUSINE explique que si les subsides Développement rural ne sont pas octroyés, il faudra rechercher d'autres sources de financement.

Un conseiller s'interroge s'il ne serait pas opportun de revoir le projet pour mieux répondre aux priorités de la Ministre. Il est expliqué que le dossier ne comporte actuellement qu'une esquisse d'intention et qu'un changement nécessiterait de recommencer la procédure (approbation de la fiche-projet modifiée par la CLDR, réunion de coordination avec la DDR, approbation du projet de convention-faisabilité par le Conseil communal).

**Budget participatif** – subvention Développement rural : Délai pour la réalisation des projets > Juillet 2024

1. *Des bancs, espace d'échange à la rue Tienne à Villers-Poterie* : réalisé en mars 2023.
2. *Installation de 3 boîtes à livres* : réalisé en août 2023.
3. *La fruiti-presse, une presse à fruits mobile* : convention pour le stockage et l'animation (ferme Crémelie à Acoz), l'ASBL « Frutival » a été constituée en 2023 (achat et gestion) et les démarches ont été entamées pour l'ouverture d'un compte bancaire.
4. *Itinéraires découverte : nos villages dans la grande guerre* : les QR codes seront commandés et les audios seront mis en ligne pour le premier semestre 2024.
5. *Des bancs, des fleurs et des poubelles pour Fromiée* : les bancs ont été placés en 2023. Les bacs seront placés début 2024.
6. *Plaques nominatives aux sentiers de Loverval* : les plaques ont été réalisées en 2023 et seront placées pour le printemps 2024.
7. *Skatepark* : marché attribué en décembre 2023 pour la fourniture et l'installation des modules en 2024 au ballodrome d'Acoz, derrière le parking de la gare des bus.

Un membre de la CLDR, signataire du projet « Fruit-presse mobile », explique les difficultés rencontrées au niveau du stockage de la presse et avec les normes de l'AFSCA. Pour contourner les exigences sanitaires, une cotisation sera probablement demandée afin que la presse soit privée, bien que partagée entre les membres de l'asbl. Au vu des coûts annexes de gestion, d'entretien et de nettoyage, une participation devra être demandée. L'achat du matériel sera finalisé dans la semaine : une petite presse pour faire entre 30 et 50 pommes posée sur une remorque. La demande d'une caution est conseillée par d'autres membres de la CLDR, afin de garantir le respect et le nettoyage du matériel. L'asbl ne le souhaite pas, considérant la caution comme un frein à la convivialité. Les membres conseillent de s'inspirer de projets similaires dans d'autres communes et de préserver les bénévoles. L'intérêt de la mobilité du projet questionne, il est expliqué qu'il existe déjà des presses fixes et qu'avoir un lieu de stockage est déjà complexe. De plus, l'intérêt est que les gens ne doivent pas se déplacer.

### **Etat d'avancement des autres projets du PCDR :**

Le document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes », mis à jour chaque année pour la CLDR, a été transmis avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les principales avancées sont présentées en séance et des informations complémentaires sont apportées aux membres.



Discussions de la CLDR sur l'état d'avancement des projets :

**Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** – fiche-projet 1.3 : Le Bourgmestre invite les membres de la CLDR à l'inauguration de la passerelle et des travaux de prolongation du RAVeL, programmée le 24 mars 2024 à 13 heures lors de la journée de l'Environnement. Monsieur BUSINE explique que la Commune a eu une mauvaise surprise, après avoir déblayé les remblais sous le pont à l'intersection avec la rue Lucien François. Igretec a été désigné pour réaliser une étude en stabilité. La réfection du pont en béton est estimée à 350.000€ sur fonds propres.

Pourquoi n'avoir planté que des essences de graminés le long du nouveau tronçon ? Les haies sont-elles monospécifiques ? Monsieur DE RAEVE, architecte paysagiste, aurait pu répondre à cette question. Les graminés sont faciles d'entretien et les haies sont mixtes.

Où en sont les accords avec Mettet ? Il semble y avoir une volonté mais il n'y a aucun accord. Ceux-ci sont en relation avec « les chemins du rail » qui leur propose de nouveaux itinéraires, certains ponts de la ligne étant détruits et certaines assiettes du tronçon ayant été vendues et bâties. Leur priorité semble être le développement de la ligne vers Florennes. La Commune a introduit la demande de permis en décembre 2023 pour les tronçons 2 et 3, soit 2860 mètres jusque Biesme.

**Aménagement de la salle Milis de Villers-Poterie** – fiche-projet 3.49 : Mise en peinture en 2015, installation d'une nouvelle chaudière en 2021 et mise à disposition d'un local pour accueillir le matériel des associations en 2023. Ce projet est donc maintenant considéré comme en cours.

**Mobilité et accessibilité du territoire** – fiche-projet R19 : Monsieur le Bourgmestre demande à l'assemblée si elle a remarqué une différence pour se garer dans le centre de Gerpennes depuis la création de la zone bleue. Les membres expriment leur satisfaction mais expriment leurs craintes de voitures tampons sur les extérieurs. Une réunion avec les commerçants est prévue afin d'avoir leurs retours. Une évaluation sera faite et la zone pourrait être réduite. Cette zone devra par ailleurs être repensée après l'aménagement de la Place Léon Gonthier.

Un membre interroge sur l'avancement du projet **création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales** - fiche-projet 2.9. Le bourgmestre explique que Natagora a montré son intérêt mais il faut que le propriétaire de la carrière Bruyr soit vendeur à un prix acceptable pour la Commune, de plus, il s'agit d'une indivision ce qui prend toujours plus de temps. Il s'agit d'une question de faisabilité plus que de volonté. Cette carrière est dangereuse et ne sera donc pas accessible, il s'agira d'un site pour la biodiversité. Un membre indique que la carrière Mainchevaux mériterait d'être gérée. La Commune a reçu un droit de tirage de la Région wallonne de 37.500€ pour la plantation d'arbres et de haies et réfléchi aux emplacements.

**Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpennes** - fiche-projet 1.5 : Un membre se questionne car dans le rapport précédent il était mis que la capacité d'accueil était remplie. C'était une donnée 2020, nous n'avons pas les chiffres de la capacité d'accueil 2023. La situation est différente aujourd'hui suite à la fermeture de milieux d'accueil. Cette année 3 accueillantes à domiciles seront engagées par le service « Les Coccinelles ». Après étude, il s'avère que la crèche est un gouffre financier, avec le CPAS il a été décidé de mettre cette solution en place ce qui semble combler les parents. Pour répondre aux questions d'un autre membre sur le statut des accueillantes, il est expliqué que celles-ci font partie du personnel du CPAS et qu'elles doivent convenir aux exigences de l'ONE pour pouvoir accueillir les enfants (formation, disposition d'accueil, normes sécuritaires...).

La **rue du Petchy**, rendue impraticable, va-t-elle être réfectionnée ? Oui, celle-ci devra être remise en état par la personne qui l'a détruite.

Qu'en est-il de la **tour de l'église Saint-Michel et des deux tours de la maison communale** ? Les conditions et mode de passation du marché de rénovation de la tour saint Michel ont été approuvés par le Conseil Communal de décembre 2023 avec une pièce d'épreuve demandée par l'AWaP ce qui allonge généralement le délai d'attribution. Il faudra l'inscrire au budget 2024 lors de la modification budgétaire ou au budget 2025. L'estimation est d'1 million avec un subside de 65%. Pour les deux tours (fiche-projet 3.12 du PCDR), il faut lancer le cahier des charges pour désigner un ingénieur en stabilité afin de supprimer les échafaudages et de bâcher la tour.

Où en est le **rond-point de Bertransart** ? La phase d'expropriation va être lancée par le SPW, qui a obtenu le permis d'urbanisme.

**Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Bertransart et Gerpinnes** - fiche-projet 3.24 : Le marché pour la réfection de la voirie agricole rue Alfred Thiébaud a été attribué en décembre 2023. Il n'y a donc pas lieu de faire une demande de subsides Développement rural (projet inscrit dans la programmation 2022). Monsieur BUSINE ajoute que la Commune a attribué ce marché avec trois autres projets de rénovation de voiries agricoles : les rues du Petit Fond, Sainte-Rolende et chemin du Tri Marie Linô (voir projet R.23).

Un membre prend la parole pour relayer les inquiétudes des certaines patrouilles scouts au sujet du projet de **construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords** - fiche-projet 2.1. Ils craignent de devoir tous se réunir au même endroit alors qu'ils ont différentes gestions et certains, Loverval en particulier, une localisation éloignée. Monsieur BUSINE explique qu'il n'est pas financièrement possible d'aménager un local pour chaque association de l'entité et que les unités n'utilisent finalement que peu leur infrastructures (pour les jeux intérieurs durant l'hiver). Monsieur GLOGOWSKI, équipier d'unité, souligne qu'au contraire l'unité scout de Gerpinnes soutient ce projet. La FRW rappelle que pour bénéficier de subsides Développement rural (jusqu'à 680.000€), l'infrastructure devra être polyvalente, accessible à toutes les associations. Des locaux de stockage privatifs pourront être prévus pour le matériel.

**Le bilan de l'état d'avancement 2023 des projets du PCDR : 12 projets réalisés, 58 projets en cours, 32 projets en attente et 3 projets abandonnés.**

Le rapport annuel sera mis à la disposition de la population sur le site Internet de l'ODR et accompagné de la version « light » de l'état d'avancement des projets (sans les éléments « futurs »).

### **Rapport d'activités de la CLDR**

#### **La CLDR s'est réunie 5 fois en 2023 :**

- CLDR du 11/01/23 : Présentation de l'avant-projet Maison multiservices
- CLDR du 06/02/23 : Présentation Rapport annuel
- CLDR du 06/03/23 : Présentation de l'avant-projet pour la Place Léon Gonthier
- CLDR du 04/04/23 : Présentation du PiCM
- CLDR du 23/05/23 : Accueil des nouveaux membres et avis sur le PiCM

**Composition de la CLDR :** La CLDR, composée de 22 citoyens et 10 conseillers communaux, a accueilli 14 nouveaux membres le 23/05/2023. La nouvelle composition ayant été actée par le Conseil communal du 23 mars 2023.

La CLDR prend acte de la démission de Marcellin MARCHAL comme Conseiller communal et de son mandat de membre de la CLDR ainsi que de la nomination comme conseiller communal, du membre de la CLDR, Jean COLONVAL.

La CLDR sera recomposée (quart politique) sur base du résultat des élections communales d'octobre 2024.

### Programmation future des projets

*La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de conventions Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités.*

Après discussions, la programmation établie est la suivante :

- 2024 – Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpennes et aménagement des abords (fiche-projet 2.1) ;
- 2025 – Demande de co-financement DR pour l'octroi d'un budget participatif ;
- 2025 – Phase 2 du projet Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpennes et mise en valeur du vieux cimetière (fiche-projet 1.1) ;
- 2026 – Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes (fiche-projet 2.6).
- Si opportunité d'acquisition - Création d'une Place centrale à Villers-Poterie (fiche-projet 2.4) et Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales (fiche-projet 2.9).

## 4. Divers

---

### **Proposition de calendrier 2024 de la CLDR :**

- Le 5 mars 2024 : évaluation à mi-parcours du PCDR (sélection des fiches-projets prioritaires pour transmettre un avis en vue de l'élaboration du PST 2024-2029),
- Juin en journée : visites des ateliers ruraux d'Ellezelles (échange sur la gestion de l'infrastructure),
- Octobre-Novembre : visites à Fosses-la-Ville (Espace Winson avec sa maison rurale, Parc Winson, parking de la Rosière).

**Mise à l'honneur** de Monsieur Christophe DUCHENE, signataire du projet « La Fruti-Press, une presse à fruits mobile, artisanale et gratuite pour les Gerpinois! » du budget participatif.

Un membre informe que le SPW Mobilité et Infrastructures propose à toutes les communes wallonnes de souscrire à un accord cadre visant à inventorier et inspecter l'ensemble de ses ponts . Madame NEVEUX explique que la commune a vu cet appel mais qu'il n'y a pas ou très peu de ponts communaux. L'étude de stabilité du pont de la rue Lucien François est en cours et le pont du ruisseau d'Hanzinne a déjà été inspecté.

Monsieur Busine clôture la séance en remerciant les participants de leur présence.

**Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,**  
Fondation Rurale de Wallonie